

04/01/2010 À 17H32

Un médecin poursuivi pour "négligence" après le décès d'un jeune champion cycliste



Un chirurgien a été mis en examen pour avoir "involontairement causé la mort" d'un jeune de 16 ans, admis le 21 septembre 2008 aux urgences d'un hôpital strasbourgeois, après une chute lors d'un entraînement cycliste (© AFP photo AFP)

STRASBOURG (AFP) - Un chirurgien a été mis en examen pour avoir "involontairement causé la mort" d'un jeune de 16 ans, admis le 21 septembre 2008 aux urgences d'un hôpital strasbourgeois, après une chute lors d'un entraînement cycliste, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

Ce médecin d'astreinte à l'hôpital au CHU de Strasbourg-Hautepierre avait mis sept heures avant de se rendre au chevet du jeune Maxime Walter.

Spécialiste de la conservation de la rate, il avait refusé de procéder à son ablation et ordonné des transfusions massives. "Maxime a reçu 50 poches de sang, à raison d'une toutes les 20 minutes, tandis que son état se dégradait rapidement", avait indiqué sa mère à la presse après que les parents eurent porté plainte contre le médecin pour "homicide involontaire".

L'adolescent souffrait d'une soif intense, de terribles douleurs abdominales et vomissait du sang, selon sa mère. Tombé dans le coma le lundi, il était mort le mardi 23.

L'autopsie avait confirmé que la mort était liée aux effets conjugués d'une hémorragie interne et des multiples transfusions qui lui ont détruit les reins, le coeur, les poumons et le foie, selon Mme Walter, citant les résultats communiqués par le juge d'instruction.

Champion d'Alsace 2008 de courses sur piste, Maxime Walter, espoir du cyclisme alsacien, avait fait une chute lors d'une séance de décrassage qui avait entraîné d'importantes lacérations de la rate et une forte hémorragie de l'artère splénique.

La justice reproche au médecin "d'avoir par maladresse, négligence, imprudence ou manquement particulier de prudence ou de sécurité, involontairement causé la mort de Maxime Walter". Elle lui a interdit d'exercer la médecine, de se rendre à l'hôpital de Hautepierre et d'entrer en relation avec l'ensemble des témoins de l'affaire.

Le chirurgien a fait appel de cette décision et la chambre d'accusation devra se prononcer d'ici à deux semaines, a indiqué à l'AFP le vice-procureur Laurent Fabre.

Les parents de Maxime, leur avocat Jean-Christophe Coubris, et le président de l'Association d'aide aux victimes d'accidents corporels (AAVAC) organisent mardi une conférence de presse à Lipsheim, près de

Strasbourg.

© 2010 AFP